

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{er} FÉVRIER 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, tenue, par visioconférence, le lundi 1^{er} février 2021 à 20h00 sous la présidence de monsieur Benoît Bourque, maire avec un enregistrement audio de la séance.

Sont aussi présents,
Conseillers Céline Jutras
Louis Véronneau
Frédéric Tremblay
Benoît Yergeau
Jonathan Bussière

Est absent : Georges Martel

Assiste également à la séance madame Annick Vincent à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-005, daté du 28 janvier 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les employés municipaux puissent y participer par visioconférence, la séance est déclarée régulièrement constituée.

21-02-14

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Bussière
Appuyé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

21-02-15

Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2021

Il est proposé par le conseiller Jonathan Bussière
Appuyé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal du 5 janvier 2021.

ADOPTÉE

Compte rendu divers dossiers et/ou comités

Chacun des membres du conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

21-02-16

Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2021

Il est proposé par le conseiller Jonathan Bussière
Appuyé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal du 5 janvier 2021.

ADOPTÉE

Dépôt – Listes des personnes endettés envers la Municipalité

La secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité en date du 1^{er} février 2021.

Dépôt – Liste des contrats de 25 000 \$ et plus du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

La secrétaire-trésorière présente la liste des achats de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Cette liste sera disponible sur le site internet de la municipalité.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ENVIRO 5.COM	Vidange Fosse 2020	33 281,82 \$
PAVAGE DRUMMOND INC.	Pavage Contrat 2020	90 352,10 \$
FRANÇOIS PARENT	Déneigement 2020	96 946,92 \$

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ octroyés par le conseil municipal du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ octroyés par le conseil municipal, et dont l'ensemble des contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$ du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Aucun pour l'année 2020

MOTION

Avis de motion et présentation du règlement de taxation – Thibault br.1

Un avis de motion est donné sans lecture par le conseiller Frédéric Tremblay que le règlement 21-701 relatif à la taxation du cours d'eau Thibault branches 1. Ledit règlement a été présenté par le maire Benoît Bourque et une copie a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours avant la présentation.

21-02-17 Modification de la date de séance du conseil de novembre 2021
CONSIDÉRANT que l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Les délibérations lors de cette séance ne peuvent porter que sur ce cas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau

Appuyé par la conseillère Céline Jutras

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MODIFIER la date de séance du conseil municipale du 1^{er} novembre 2021 pour le 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

21-02-18 Autorisation d'achat banque d'heure INFOTECH
Il est proposé par le conseiller Jonathan Bussière
Appuyé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER l'achat d'une banque d'heure (14 hres) pour les services d'assistance du logiciel comptable SYGEM au coût de 1120 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

21-02-19 Autorisation de paiement de facture N° 2505 FQM – Mandat projet voirie PIIRL

ATTENDU QUE la Municipalité désire bénéficier du programme d'aide financière PIIRL pour certains travaux d'amélioration du réseau routier de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le service d'ingénierie de la FQM pour l'inspection du réseau routier de la municipalité ainsi que pour les relevés d'arpentage nécessaires afin d'établir l'estimation préliminaire des coûts, pour les différents travaux d'amélioration du réseau routier local figurant au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Drummond.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau

Appuyé par le conseiller Jonathan Bussière

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de la facture N° 2505 pour les services professionnels relatifs au projet PIIRL. Cette dépense sera affectée au surplus municipal.

ADOPTÉE

21-02-20 Autorisation paiement contribution annuelle 2021 CRSBP – Réseau BIBLIO

Il est proposé par le conseiller Jonathan Bussière

Appuyé par la conseillère Céline Jutras

Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle au
CRSBP - Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec

ADOPTÉE

21-02-21

Autorisation de formation COMAQ

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau
Appuyé par le conseiller Jonathan Bussière
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER l'inscription de madame Annick Vincent,
directrice générale secrétaire-trésorière, à la formation sur les
finances municipales les 18 et 19 février 2021.

ADOPTÉE

21-02-22

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau
Appuyé par le conseiller Frédéric Tremblay
Et résolu unanimement par les conseillers présents

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE JANVIER 2021

Agritex	Paiement tracteur	309,72 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	125,71 \$
Hydro-Québec	Station de pompage	808,33 \$
Daviault Michel	Allocation cellulaire 2021	200,00 \$
Morin Stéphane	Allocation cellulaire (1 ^{er} vers.)	120,00 \$
Revenu Québec	Remises gouv.	3 380,96 \$
Revenu Canada	Remise gouv.	1 347,91 \$
Vincent Annick	Allocation cellulaire 2021	200,00 \$
Visa	Frais de poste/ Abonn. ZOOM	208,11 \$

SALAIRE JANVIER 2021

Employés : 6 985,54 \$
Élus : 2 398,56 \$

**COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE
DE FÉVRIER 2021**

ADMQ	Adhésion 2021 et cautionnement	959,13 \$
ADN	Alertes muni/Hébergement site web	65,36 \$
Biovet	Analyse d'eau – 6 ^e Rang	36,22 \$
CRSBP	Versement 2020 – Réseau biblio	2 812,83 \$
Eurofins	Analyses d'eau – Réseau St-Pie	88,82 \$
Infotech	Chèque, cpt de taxes/Banque d'heure (14h)	1 851,10 \$
Ferme Lumatrick	Déneigement bureau municipal	2 012,06 \$
FQM	Services professionnel – PIIRL	734,22 \$
Groupe Infoplus	Mensualité Office 365	12,85 \$
L'Express	Avis publics journal	1 408,42 \$
MRC Drummond	Quotes Parts/cours d'eau/Inspection/etc.	8 071,34 \$
Mégaburo	Contrat entretien/Fourniture de bureau	446,27 \$
Muni Saint-Gérard	Consommation d'eau 2020	6 126,28 \$
Parent François	Déneigement municipal	16 157,82 \$
Patrick Morin	Brosse acier, pinceaux, etc.	24,19 \$
Petite caisse	Publipostage	32,64 \$
R.G.M.R.	Collecte matières résiduelles	1 948,08 \$
R.I.P.	Quote-Part	7 055,75 \$

TRANSFERT

Remboursement du fonds de roulement pour l'année 2020 (souffleur-camion) (3 297,65\$)

ADOPTÉE

- 21-02-23 Demande d'appui et de contribution financière – Projet Rivière aux vaches de l'organisme de bassin versant COGESAF

REPORTÉ

- 21-02-24 Demande d'autorisation CPTAQ – Dossier Jean-Paul Routhier et Georgette Hamel

ATTENDU QUE Jean-Paul Routhier et Georgette Hamel, propriétaires d'un terrain situé en partie sur le territoire de la municipalité des Saint-François-du-Lac, avec une maison dessus construite, portant le numéro 593-593A, rang du Haut-de-la-Rivière, et en partie sur le territoire de la présente municipalité, présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'aliéner les lots 5 289 490 et 5 018 479, cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) en faveur de Serge Benoit et Julie Faucher et de conserver le lot 5 289 740, cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2);

ATTENDU QUE les propriétaires actuels conserveraient un droit d'aliénation sur le lot 5 289 740, contigu aux lots 5 289 490 et 5 018 479, sur une superficie de 0,9521 hectare, située entre le rang du Haut-de-la-Rivière et la rivière Saint-François, qui supporte la résidence érigée avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, laquelle aurait été construite en 1967, avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et occupée à ce titre résidentiel sans interruption jusqu'à ce jour;

ATTENDU QUE l'excédent de terrain, c'est-à-dire, au-delà du 0,5 hectare généralement reconnu en droit acquis avec la résidence, est en zone de glissement de terrain et donc impropre à la culture;

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle construction ou bâtisse n'est nécessaire pour réaliser le projet et qu'aucune augmentation sensible du volume d'activités ne sera perceptible;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demeurera conforme à réglementation municipale et que la vocation agricole ne sera pas compromise;

CONSIDÉRANT QUE l'usage prévu est tout à fait compatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu avec cette demande de vérifier ailleurs sur le territoire de la municipalité s'il y a des terrains disponibles présentant un moindre impact sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles ne sont nullement en cause non plus que la préservation pour l'agriculture de ressources en eau et en sol sur le territoire de la municipalité et que l'usage prévu ne présente aucune

contrainte ou incommodité de quelque nature pour les établissements agricoles voisins;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 de la Loi ont tous été satisfaits selon l'appréciation de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Bussière
Appuyé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation des lots 5 289 490 et 5 018 479, cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), d'une superficie de 9,1437 hectares par les demandeurs et leur permettre de conserver le lot 5 289 740, cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) d'une superficie de 0,95211 hectare.

ADOPTÉE

21-02-25

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Bussière
Appuyé par le conseiller Benoît Yergeau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE DÉCLARER, par cette résolution, que la Municipalité de
Saint-Pie-de-Guire appuie les Journées persévérance scolaire 2021
soit du 15 au 19 février 2021.

ADOPTÉE

21-02-26

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau
Appuyé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h39.

Benoît Bourque, maire

Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 21-02-18, 21-02-19, 21-02-20, 21-02-21 et 21-02-22.

Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Je, Benoît Bourque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Bourque, maire